

CRÉDITS OBLIGATOIRES AU SECONDAIRE

Dans une lettre qu'il adressait au président de l'AEFO le 21 septembre, le sous-ministre de l'Éducation, M. G. A. Waldrum, sollicitait les commentaires de l'AEFO sur «la question de rendre l'étude du français obligatoire pour les élèves qui fréquentent les modules scolaires de langue française au palier secondaire».

Très peu de temps après (le 6 octobre), le ministre de l'Éducation, M. T. Wells, annonçait un retour à un plus grand nombre de crédits obligatoires au secondaire. En effet, dès septembre 1977, les élèves commençant en 9^e devront, au cours de leurs deux premières années au secondaire, *réussir* deux cours d'anglais, deux cours d'Études canadiennes (histoire et géographie), deux cours de mathématiques et un cours de sciences. En plus, ces étudiants devront *réussir* deux autres cours d'anglais et ce, au cycle supérieur pour obtenir leur diplôme du secondaire, pour un total de 9 crédits soit $\frac{1}{3}$ de l'ensemble des 27 crédits que le finissant devra avoir accumulés durant son secondaire.

Que le ministre de l'Éducation ait choisi de faire sa déclaration si tôt après l'invitation de M. Waldrum indique que, même s'il n'a fait aucune distinction au sujet des francophones, il en a l'intention dans un deuxième temps. Il est impensable en effet que M. Wells ait tout simplement ignoré les milliers de francophones inscrits dans les écoles secondaires de langue française en Ontario. On est donc en droit d'espérer une déclaration prochaine de sa part à ce sujet. À nous, en tant que groupe de Franco-Ontariens, de lui faire connaître nos convictions; il tend peut-être l'oreille...

Il va sans dire que l'Association des enseignants franco-ontariens a une position claire sur cette question, position à laquelle elle invite tous les Franco-Ontariens à se rallier. Cette position a récemment été communiquée au Ministère et elle n'est pas nouvelle. L'AEFO l'avait soutenue dès septembre 1974 lors d'une rencontre avec le Ministre et elle l'avait réaffirmée le 8 avril 1976 dans un mémoire présenté au Conseil supérieur des écoles de langue française. Elle se résume ainsi:

1. L'AEFO soutient que pour obtenir son diplôme d'école secondaire l'étudiant inscrit dans un module de langue française doit *réussir* quatre cours de français, c'est-à-dire deux aux niveaux de 9^e et 10^e et deux au cycle supérieur. Cette position est logique; puisque les anglophones sont tenus de *réussir* des cours d'anglais (leur langue maternelle), les francophones devraient être tenus de *réussir* des cours de français (leur langue maternelle).
2. L'AEFO demande que l'on n'exige pas de l'élève francophone de *réussir* plus de cours que l'on exige de l'étudiant anglophone.

C'est ce qui se produirait si le Ministre exigeait que, pour obtenir son diplôme, l'étudiant inscrit dans un module de langue française, *réussisse* des cours d'anglais en plus de *réussir* quatre cours de français, deux cours d'études canadiennes, deux cours de mathématiques et un cours de sciences. Cette situation serait inacceptable car l'étudiant francophone serait alors tenu de *réussir* jusqu'à quatre cours supplémentaires pour obtenir le même diplôme que l'étudiant anglophone. Quelles raisons invoquer pour pénaliser le francophone de cette sorte?

L'AEFO accepte difficilement que l'étudiant francophone soit tenu de *réussir* des cours d'anglais pour obtenir son diplôme, puisque l'anglophone n'est pas tenu de *réussir* des cours de français. Cependant vu la réalité du bilinguisme qui existe en Ontario, l'AEFO comprend que l'étudiant francophone puisse être tenu de *suivre* jusqu'à un maximum de quatre cours d'anglais pour obtenir son diplôme. Aussi, elle est d'opinion qu'il serait souhaitable que l'étudiant anglophone puisse être tenu de *suivre* des cours de français...

En d'autres mots, pour le francophone, ceci signifie qu'il ne pourrait obtenir son diplôme du secondaire sans avoir *suivi* un certain nombre de cours d'anglais et sans avoir *réussi* (comme l'étudiant anglophone) neuf cours déterminés par le Ministère.

Telle est la position de l'Association. Cependant, il faut avouer qu'il existe des alternatives dont l'une est le statu quo.

Présentement, nos étudiants francophones sont tenus de *réussir* quatre cours d'anglais pour obtenir leur diplôme. Et la situation sera la même en septembre, par rapport à l'étude des langues, si le Ministre s'en tient à sa déclaration du 6 octobre.

Heureusement, un sondage auprès des quelque 45 écoles secondaires offrant des modules de langue française révélerait que, malgré tout, un très fort pourcentage des étudiants francophones *suivent* effectivement des cours de français.

Cette situation est encourageante et elle est le signe que les francophones tiennent à leur culture franco-ontarienne... Il reste que cette situation démontre que le bilinguisme en Ontario est unilatéral et que les injustices existent toujours.

Quand les Franco-Ontariens seront-ils considérés comme des citoyens à part entière chez eux, et quand le bilinguisme sera-t-il accepté dans les faits en Ontario? C'est à se le demander.

André Pinard